



ÉCOLE
du Ruisseau
Sainte-Marie

Informations importantes pour l'inscription 2023-2024

Service de garde du Ruisseau / Sainte-Marie

***Téléphone du Ruisseau : 418-838-8560 #62440**

Bureau du service de garde # 62441

*** Téléphone Sainte-Marie : 418 838-8565 # 62940**

Bureau du service de garde # 62941

service-garde.duruisseau@cssdn.gouv.qc.ca

service-garde.ste-marie@cssdn.gouv.qc.ca

Année scolaire 2023-2024

CLIENTÈLE

Le service de garde de l'école s'adresse à tous les enfants qui fréquentent l'école, du préscolaire à la 6e année. Nous accueillons les élèves en dehors des heures régulières de classe et pendant les journées pédagogiques.

DESCRIPTION DU SERVICE

Nous offrons un cadre de vie sain, sécuritaire, stimulant, organisé et aménagé de façon à répondre aux besoins variés des enfants. Notre service agit comme partenaire avec l'école dans l'éducation et le cheminement de votre enfant.

VALEUR PRIVILÉGIÉE

Une des valeurs importantes privilégiées au service de garde est le respect de soi, des autres et de l'environnement. En lien avec l'équipe école et le projet éducatif nous travaillons pour le maintien d'un climat harmonieux .

LES ACTIVITÉS

Les activités d'arts plastiques, de plein-air, les activités sportives, les expériences scientifiques et culinaires, les ateliers d'improvisation sont tous des moyens utilisés afin d'établir une relation harmonieuse de l'enfant avec l'adulte, les pairs et l'environnement.

HEURES D'OUVERTURE

Voici les heures du service de garde :

SDG	Sainte-Marie	Du Ruisseau
Matin	7h00 à 8h05	6h45 à 7h55
Midi	11h20 à 12h55	11h10 à 12h45
Période présco	14h02 à 15h20	13h52 à 15h10
Soir	15h10 à 18h00	15h00 à 17h50

TARIFS

SDG	Du Ruiseau Sainte-Marie
Matin	3,00\$
Midi	4,00\$
Période présco	3,25\$
Soir	7,50\$

- Journée régulière PCR (place à contribution réduite) 8,95\$
- Journée pédagogique : *12,00\$ (+ coût de l'activité, minimum 4,00\$)

N.B. Les coûts sont sujets à changement. S'il y a des modifications vous en serez avisés en début d'année.
Un reçu aux fins d'impôts est émis une fois par année à la **personne qui a payé les frais de garde (obligation légale)**.

REPAS

Pour les repas, vous avez la possibilité d'utiliser le four micro-ondes, ce qui permet de varier le contenu de la boîte à lunch.

TYPE DE FRÉQUENTATION

Lors de l'inscription au service de garde, le parent doit réserver ses périodes de garde, c'est la « réservation de base ».

➤ Statut régulier

La fréquentation **régulière** est reconnue lorsqu'un élève est inscrit à deux périodes ou plus par jour parmi les périodes habituelles (matin, midi, après les classes).

- 1 journée avec inscription à plus d'une période : financement ministériel déclenché pour 1 journée
- 2 journées avec inscription à plus d'une période : financement ministériel déclenché pour 2 journées
- 3 à 5 journées avec inscription à plus d'une période : financement ministériel déclenché pour 5 journées

➤ Statut sporadique

La fréquentation **sporadique** est reconnue lorsqu'un élève est inscrit à une seule période par jour parmi les périodes habituelles (matin, midi, après les classes).

1.1 Inscription lorsque l'élève est en garde partagée

- Chaque parent doit remplir un formulaire d'inscription en y indiquant ses jours et ses périodes de garde. Un calendrier parental est fourni par le service de garde et les parents doivent y indiquer les semaines et/ou les jours de facturation respective. Ce calendrier servira à déterminer la répartition des frais de garde (semaine, jours ou pourcentage). Les deux parents doivent le signer et le retourner au service de garde.
- Aucun service ne peut être offert à l'élève tant que tous les documents (formulaire d'inscription et calendrier parental) n'ont pas été reçus et reconnus conformes par la technicienne du service de garde.

Lorsque l'élève est en garde partagée, si la réservation de base de l'un des parents détermine le statut régulier, ce statut s'appliquera automatiquement aux deux parents.

- Aux quatre semaines, nous envoyons une demande de paiement que vous devez acquitter par chèque ou par internet dans les trois semaines suivant la réception de l'avis de paiement.
- Vous vous engagez à défrayer les coûts que votre enfant soit présent ou non au service de garde, pour les périodes que vous avez demandées.
- Si vous retirez définitivement votre enfant du service de garde, vous devez en aviser la responsable une (1) semaine à l'avance sans quoi vous recevrez un avis de paiement pour cette semaine.

Exemples d'activités réalisées au service de garde lors des journées pédagogiques.

- Journée spa
- Cinéma
- Parc-O-fun
- Imaginarium
- Journée à thème : Halloween, Noël, St-Valentin
- Woodooliparc
- Laser Tag
- Et bien d'autres activités

INSCRIPTION AUX PÉDAGOGIQUES

Pour les journées pédagogiques, vous devez inscrire vos enfants en remplissant le google formulaire. Cela ne se fait pas automatiquement avec l'inscription au service de garde.

- **Vous devez retourner le formulaire d'inscription du service de garde au plus tard le 10 février 2023 au secrétariat de l'école.**
- **Au mois de septembre, vous recevrez les règles de fonctionnement du service de garde. Il sera important de prendre connaissance de ce document.**
- **Pour les enfants inscrits aux ateliers Passe-Partout, l'inscription pour l'an prochain se fera en même temps que l'école par Mozaïk.**

Au plaisir de vous rencontrer et de participer à l'éducation de votre enfant.

Mélanie Demers, technicienne en service de garde

Cathy Bissonnette, adjointe du service de garde